



Jun 2024

## La Commission Européenne va durcir les règles de détention et transport de vos chiens de chasse

**Actuellement, plusieurs règlements européens vont être adoptés dès septembre 2024. L'un d'eux notamment est relatif au bien-être des chiens et chats et à leur traçabilité.** Les chasseurs sont bien sûr concernés par ce projet de règlement, qui prévoit entre autres que l'identification ne soit plus possible que par transpondeur sous-cutané (puce électronique) : ceux qui avaient pour habitude de tatouer tous leurs chiens ne seront plus en règle demain, si ce texte est adopté en l'état.

De même les conditions d'élevage sont cadrées par ce projet de règlement, avec entre autres des **locaux climatisés, un éclairage obligatoire entre 9h00 et 17h00, une prise d'alimentation en deux fois par jour, ou encore l'interdiction de la caudectomie (couper la queue) ou l'utilisation de dispositifs électriques**, au nom du « bien-être » de nos chiens.

Mieux (ou pire !), ce projet prévoit **l'interdiction de mettre son chien en situation de danger** ! Comprenez que **les chiens de chasse au sanglier sont directement concernés** et que l'on va droit vers l'interdiction des battues, mode de chasse au cours duquel le chien peut être blessé par l'animal...

Un autre projet de règlement européen est en gestation, relatif aux conditions de transport en véhicules (ou remorques) de nos amis les chiens. Là encore, plusieurs dispositions qui risquent de sérieusement compliquer la vie des chasseurs et de leurs compagnons : **obligation de régulation de la température dans les véhicules et remorques, ou encore nécessité d'obtention d'un certificat vétérinaire** au-delà d'une certaine distance, très pratique lorsque l'on chasse un peu loin de chez soi, ou que l'on participe à des expositions et concours.